

REUNION PUBLIQUE DU 23 JUIN 2005

Présidence de M. Abel DESMIT, Vice-Président.

MM. FANIEL et GABRIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M^{me} la Greffière provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 05.

M. LE PRESIDENT.- Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, je déclare la réunion de ce jour ouverte.

Je vous prie d'excuser M. le Président du Conseil, Jean-Claude MEURENS et M. le Gouverneur, tous deux retenus à la journée DEXIA organisée pour le 175^{ème} anniversaire de la Belgique. Je vous demande également de bien vouloir prendre excuse pour M. André JAMAR, pour des raisons de santé.

Monsieur GENET, avez-vous des excusés ?

M. GENET.- M. CREMER arrivera avec un peu de retard ; sinon, mon groupe est au complet.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Je dois excuser Denise LAURENT et Christel WALTHERY, toutes les deux arriveront peut-être en retard.

M. LE PRESIDENT.- Madame CHEVALIER ?

M^{me} CHEVALIER.- Monsieur le Président, vous avez déjà fait une partie de mon travail en excusant M. André JAMAR et M. Jean-Claude MEURENS. M. PIRE vient de me faire savoir qu'il nous rejoindra dans quelques instants, ainsi que quelques membres momentanément retenus ou retardés.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ou son remplaçant ? Comme d'habitude, ils arriveront avec un peu de retard !

M. HAAS.- M^{me} BECKERS est excusée et les autres vont venir.

M. LE PRESIDENT.- Bien. Je vous prie aussi d'excuser l'absence de M. André GILLES, qui est retenu par d'autres obligations.

I.- Ordre du jour

(Voir procès-verbal officiel).

II.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 26 mai 2005.

(M. FANIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 26 mai 2005).

Merci, Monsieur le Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

III.- Discussion et vote des conclusions des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 04-05/134 : Projet de charte de collaboration actualisée entre la Province de Liège et la Voïvodie de Malopolska

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour : document 04-05/134. Ce dossier a été soumis au Bureau. J'invite le rapporteur, M. MASSIN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. MASSIN, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Madame la Greffière, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, le Bureau du Conseil, lors de sa séance du 13 juin dernier, a examiné le projet actualité de la charte de collaboration entre la Province de Liège et la Voïvodie de Malopolska.

En l'absence de M. le Député permanent rapporteur, c'est le responsable du BREL qui dresse un rétro-acte de la charte d'amitié signée en 1996 entre la Province de Liège et la Voïvodie de Cracovie. Celle-

ci, en raison d'une réforme institutionnelle en Pologne a vu son territoire s'agrandir pour devenir la Voïvodie de Malopolska, alors qu'une nouvelle répartition des compétences avait lieu entre les autorités polonaises.

En conséquence, le partenariat défini par la charte de collaboration de 1996 devait être revu en fonction de cette nouvelle répartition de compétences.

Une réunion de travail a eu lieu avec le nouveau Voïvode et les autorités provinciales afin d'élaborer le nouveau texte envoyé en Pologne en 2004 pour être soumis à l'avis du Ministre avant signature.

Un membre du Bureau fait remarquer que le document n'est pas répertorié alors qu'un autre membre constate que les matières traditionnelles telles que le sport, le tourisme, la culture ne figurent pas dans le nouveau projet. En fait, ces matières ne sont plus de la compétence du Voïvode, d'où la nécessité de l'adaptation du texte de la charte.

C'est par 4 voix pour et 3 absentions, que le Bureau restreint du Conseil vous propose d'adopter le projet de résolution ainsi que le texte qui vous sont soumis.

M. LE PRESIDENT.- Merci. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions du Bureau.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte cette résolution.

Document 04-05/135 : Intercommunales à participation provinciale – approbation de l'ordre du jour de la première assemblée générale de l'année 2005 et des comptes annuels de l'exercice 2004 - 2^{ème} partie

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour : document 04-05/135. Ce dossier a été soumis à la première commission. J'invite le rapporteur, M^{me} POULIT, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} POULIT, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, votre première commission s'est réunie ce lundi 20 juin sous la présidence de M. Georges FANIEL et en présence de M. le Député permanent Julien MESTREZ et a examiné les ordres du jour des premières assemblées générales de l'année 2005 et des comptes annuels de l'exercice 2004, des intercommunales à participation provinciales – 2^{ème} partie.

Il s'agit :

- du Centre hospitalier régional de la Citadelle ;
- de l'Association liégeoise d'électricité ;
- de l'Association intercommunale pour l'exploitation du Circuit de Spa-Francorchamps ;
- de l'Association intercommunale de traitement des déchets liégeois ;
- du Centre hospitalier Pelzer La Tourelle ;

- de la Société de leasing, de financement et d'économies d'énergie ;
- de la SLF – Finances ;
- des Services. Promotions. Initiatives. en Province de Liège.

Il n'y a pas eu de remarque et votre première commission vous propose, par 10 voix pour et 3 abstentions, d'approuver les ordres du jour des premières assemblées générales de l'année 2005 et des comptes annuels de l'exercice 2004, des intercommunales à participation provinciale – 2^{ème} partie.

Merci de votre écoute.

M. LE PRESIDENT.- Merci. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir. Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission. Pour rappel, il y a 8 résolutions.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte lesdites résolutions.

Document 04-05/136 : Association Liégeoise d'Electricité (ALE) – modifications statutaires

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour : document 04-05/136. Ce dossier a été soumis à la première commission. J'invite le rapporteur, M. WARLAND, à nous en faire connaître les conclusions.

M. WARLAND, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Messieurs les Députés, chers Collègues, notre première commission s'est réunie ce lundi et avait à examiner le dossier 136, comme le Président vient de vous le dire.

Aucune question n'a été posée et c'est ainsi que votre première commission vous propose, par 11 voix pour et 2 abstentions, d'adopter le projet de résolution annexé au rapport de la Députation permanente, relatif à l'Association Liégeoise d'Electricité ; il s'agit des modifications statutaires.

M. LE PRESIDENT.- Merci. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte cette résolution.

Document 04-05/137 : Centre Hospitalier Régional de la Citadelle (CHR Citadelle) - modifications statutaires

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour : 04-05/137. Ce dossier a été soumis à la première commission. J'invite le rapporteur, M. DENIS, à nous en faire connaître les conclusions.

M. DENIS, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, votre première commission s'est réunie ce lundi afin d'examiner le document 04-05/137 concernant le CHR La Citadelle : modifications statutaires – assemblée générale extraordinaire du 24 juin 2005.

Aucune remarque particulière n'a été formulée à cette occasion ; votre première commission vous propose d'adopter lesdites modifications par 11 voix pour et 2 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte donc cette résolution.

Document 04-05/153 : Services. Promotion. Initiatives en Province de Liège (SPI+) - modifications statutaires

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour : document 04-05/153. Ce dossier a été soumis à la première commission. J'invite le rapporteur, M. CREMER, à nous en faire connaître les conclusions.

M. CREMER, rapporteur (à la tribune).- Messieurs les Députés permanents, Madame la Greffière, mes chers Collègues, notre première commission s'est réunie ce lundi pour aborder les modifications statutaires de la SPI+, présentées pour l'assemblée générale extraordinaire de ce 29 juin prochain.

Il n'y a eu aucun commentaire fait lors de la commission ; donc, votre commission vous propose d'adopter le rapport et les modifications statutaires par 11 voix pour et 2 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 04-05/138 : Don d'une peinture de Ludwig PONIWIERA

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour : document 04-05/138. Ce dossier a été soumis à la troisième commission. J'invite le rapporteur, M^{me} MICHAUX, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole.

M^{me} MICHAUX, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Madame la Greffière, Messieurs les Députés permanents, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, votre troisième commission avait à examiner la proposition faite à la Province par M. Ludwig PONIWIERA, artiste peintre habitant la Province de Liège, de faire don d'une de ses œuvres, une acrylique sur carton intitulée « SILESTA CXXIII » et estimée à 1.500 €.

Après un échange de vue sur la position de la Province par rapport à différents dons, c'est à l'unanimité que votre troisième commission vous propose de voter le projet de résolution annexé au rapport de la Députation permanente.

M. LE PRESIDENT.- Merci. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 04-05/139 : Adhésion de la Province de Liège en qualité de membre effectif de l'ASBL « Agence Immobilière Sociale - Liège logement » - approbation des statuts et désignation de membres

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 8 de l'ordre du jour : document 04-05/139. Ce dossier a été soumis à la cinquième commission. J'invite le rapporteur, M^{me} MICHAUX, à nous en faire connaître les conclusions.

M^{me} MICHAUX, rapporteur (à la tribune).- Madame la Greffière, Messieurs les Députés permanents, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, votre cinquième commission avait à se prononcer sur la proposition provenant de l'ASBL « Agence Immobilière Sociale » de Liège.

Avant de vous communiquer les résultats des travaux de la commission, je vous demanderai de bien vouloir prendre note d'une modification dans les articles de la décision.

Les trois premiers articles restent inchangés. L'article 4 devient : Sont désignés en qualité de représentants de la Province aux assemblées générales : M^{me} / M. 2 représentants doivent être désignés.

Les articles suivants restent inchangés, sauf leur numérotation : l'article 4 dans lequel « mandat » sera écrit au pluriel devient l'article 5, et ainsi de suite. Il y aura 8 articles et non plus 7.

Après ces modifications, c'est par 11 voix pour et 2 abstentions que votre cinquième commission vous propose de voter le projet de résolution annexé au rapport de la Députation permanente.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame MICHAUX. Pour compléter votre information, le PS m'a fait savoir qu'il a désigné M. MOTTARD comme administrateur et délégué aux assemblées générales ; le groupe MR a désigné M^{me} CHEVALIER en qualité de délégué aux assemblées générales.

J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? M. SMETS. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. SMETS (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Messieurs les Députés permanents, Madame la Greffière, chers Collègues, à l'occasion de la session d'octobre 2001 de notre Conseil provincial, j'avais déposé un amendement proposant une intervention significative de notre Province en faveur des Agences Immobilières Sociales.

Quelques mois plus tard, défendant cet amendement en séance publique, j'étais soutenu par M. le Député permanent MOTTARD et mon groupe vous en sait gré.

Cet amendement qui portait sur un seul budget eut ensuite des effets récurrents, ce dont nous nous félicitons, puisque dans les budgets postérieurs, vous avez pris l'initiative de proposer sa reconduction.

Au point 8 de l'ordre du jour de ce jeudi 23 juin, la Députation permanente nous propose l'adhésion de la Province de Liège en qualité de membre effectif de l'ASBL « Agence Immobilière Sociale – Liège logement ».

En effet, M^{me} la Présidente de cette association propose à notre Province de désigner deux membres à l'assemblée générale et de confier un mandat d'administrateur au Député permanent ayant le logement dans ses attributions.

La volonté consiste donc à intégrer la Province de Liège dans le cadre de cette association en qualité de membre effectif.

Mon groupe approuve cette démarche.

Nous nous posons toutefois une question : si la même démarche est faite par les responsables des autres Agences Immobilières Sociales de notre Province, vous engagez-vous, Monsieur le Député permanent, à donner la même réponse positive en ce qui l'implication provinciale.

Je vous remercie de bien vouloir prendre position.

(Applaudissements sur les bancs du groupe CHD-CSP).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur SMETS. Monsieur DRION, vous avez la parole.

M. DRION (à la tribune).- Je vous remercie. Monsieur le Président, Madame le Greffier provincial, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, je ne doute évidemment pas que la Députation

permanente sera sensible à l'interpellation de mon ami et collègue Jean SMETS et pourra sans doute, voire certainement, y réserver suite favorable.

Je voudrais, pour ma part, et indépendamment de la position que Jean SMETS vient d'indiquer, interpellier la Députation permanente sur la composition des organes de cette Agence Immobilière Sociale.

Mon intervention doit être bien comprise et bien mesurée. Nous sommes ici pour défendre les intérêts de la Province. Lorsque nous analysons les statuts de l'ASBL « Liège logement », que nous prenons la liste des associés et des personnes qui représentent ces associés, nous relevons que au nom de l'associé privé siège une personne physique qui, par ailleurs, est Député permanent.

Ne peut-il pas y avoir demain, à l'occasion de certains débats, des contrariétés d'intérêt entre l'associé privé et l'associé publique ? Ne peut-il pas y avoir à l'égard de nos associés demain, notamment Ville, CPAS, une incompréhension de la prise de position des uns ou des autres ?

Il doit y aller, à notre sens, de la cohérence et sans m'immiscer sur les délibérations de l'association privé, ne faut-il pas à cet égard être vigilant. Il y va vraiment de l'intérêt de l'institution provinciale qui, au-delà de son investissement financier, s'investit institutionnellement dans l'outil.

Nous sommes attentifs à cette question et je remercie la Députation permanente de mener une réflexion précise sur le sujet pour éviter ambiguïté, voire contrariété d'intérêt.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs du groupe CDH-CSP).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur DRION. Monsieur MOTTARD, vous voulez répondre ?

M. MOTTARD, Député permanent.- Oui.

M. LE PRESIDENT.- Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. MOTTARD, Député permanent (à la tribune).- Mesdames, Messieurs, effectivement, on a rappelé tout à l'heure, le Conseil provincial a voté l'amendement budgétaire qui avait été déposé pour un soutien aux 4 AIS de la Province. Je rappelle que c'est un subside annuel de 100.000 € que nous consacrons aux AIS.

Ce vote s'est confirmé l'année passée, s'est confirmé cette année-ci et je compte bien le proposer dans l'élaboration du budget 2006.

Donc, il nous a semblé intéressant, à partir du moment où la Province est devenue un partenaire récurrent des AIS, de pouvoir être associés à la réflexion et à la gestion des AIS. Dans ce cas-ci, au niveau de Liège, il nous est proposé d'être administrateur. C'est une formule ; il y a d'autres formules qui nous ont été proposées : d'être observateur dans une AIS. Moi, ce qui m'importe, c'est d'être simplement évidemment autour de la table. S'il y a d'autres propositions qui pourraient être formulées par l'une ou l'autre AIS, nous les examinerons avec la même sérénité que celle qui nous a conduits à voter notre entrée dans l'AIS de Liège.

Quant à la question de M. DRION, je ne pense pas que cela pose problème ; en tout cas, notre Députation et notre Conseil resteront vigilants. Je ne pense pas que la présence d'un collègue au sein de

cette association puisse avoir des conséquences de conflits d'intérêt. Croyez bien que nous serons, lui comme moi, vigilants à cet aspect.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Plus personne ne souhaite intervenir ? Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 04-05/140 : Avis à donner sur la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2005 de l'Etablissement d'assistance morale du Conseil central laïque de la Province de Liège

Document 04-05/141 : Avis à donner sur le budget de l'exercice 2006 de l'Etablissement d'assistance morale du Conseil central laïque de la Province de Liège

(Voir rapports).

M. LE PRESIDENT.- Points 9 et 10 de l'ordre du jour : documents 04-05/140 et 141. Ces dossiers ont été soumis à la septième commission qui a décidé de les grouper. J'invite le rapporteur, M^{me} CHEVALIER, à nous faire connaître les conclusions de la commission.

M^{me} CHEVALIER, rapporteur (à la tribune).- Madame la Greffière, Messieurs les Députés, mes chers Collègues, votre septième commission s'est réunie ce mercredi et a formulé son avis sur la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2005 de l'Etablissement d'assistance morale du Conseil central laïque de la Province de Liège – document 04-05/140 – ainsi que sur le budget de l'exercice 2006 de l'Etablissement d'assistance morale du Conseil central laïque de la Province de Liège – document 04-05/141.

La commission n'ayant formulé aucune question, ni aucune remarque, les deux points ont été acceptés par 13 voix pour et 3 abstentions.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame. J'ouvre la discussion générale sur les deux dossiers. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

D'abord un premier vote pour le document 140.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Ensuite, un vote pour le document 141.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 04-05/151 : Services provinciaux : Marché de fournitures – mode de passation et conditions de marché pour l'acquisition d'un système CTP complet Postscript niveau 3, 4 poses, pour l'Athénée provincial de Flémalle Guy Lang

Document 04-05/142 : Services provinciaux : Marché de fournitures – mode de passation et conditions de marché pour l'acquisition d'un bibliobus de livraison pour les besoins de la Bibliothèque itinérante de la Province de Liège

(Voir rapports).

M. LE PRESIDENT.- Points 11 et 12 de l'ordre du jour : documents 04-05/151 et 142. Ces dossiers ont été soumis à la septième commission qui a décidé de les grouper. J'invite le rapporteur, M^{me} STASSEN, à nous faire connaître les conclusions de la commission. Vous avez la parole.

M^{me} STASSEN, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Madame la Greffière, Messieurs les Députés permanents, Mesdames, Messieurs les Conseillers, notre septième commission s'est réunie ce mercredi 22 juin. Elle a examiné le document 04-05/151 qui a pour objet le mode de passation et conditions de marché pour l'acquisition d'un système CTP complet Postscript niveau 3, 4 poses, pour l'Athénée provincial de Flémalle Guy Lang.

A la question d'un conseiller sur la signification des lettres CTP, il a été répondu qu'il s'agit d'un nouveau système de fabrication de plaques d'imprimerie dans la composition desquelles interviendrait du cobalt. Sur cet élément de la réponse, un autre conseiller a demandé s'il ne fallait pas prendre des précautions pour les étudiants. On lui a répondu : apparemment non.

Plus aucune remarque, ni question n'ayant été émise, notre septième commission vous propose, par 11 voix pour et 5 abstentions, d'adopter la résolution de recourir à une adjudication publique pour l'achat de ce système CTP.

A cette même commission, nous avons examiné le document 04-05/142 qui a trait aux mode de passation et conditions de marché pour l'acquisition d'un bibliobus de livraison pour les besoins de la bibliothèque itinérante de la Province de Liège.

Evoquant les véhicules hybrides du Japon, un conseiller a demandé s'il était possible d'inclure dans l'appel d'offres des critères de non pollution et de respect de l'environnement, et d'en tenir compte dans le choix du véhicule. Le Député permanent a répondu qu'il prenait acte de cette demande et qu'il tiendrait compte des critères imposés par la loi.

Sans autre remarque, ni question des commissaires, notre septième commission vous propose, par 11 voix pour et 5 abstentions, ladite résolution.

M. LE PRESIDENT.- Merci. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? M. GENET. Vous avez la parole, Monsieur GENET.

M. GENET (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs, chers Collègues, ça m'embête un peu d'intervenir dans la mesure où notre collègue Gaston GERARD n'est plus là - je sais ses ennuis de santé – mais je suis certain que la représentation de la Députation permanente pourra répondre adéquatement à mon interpellation sur le point relatif à l'acquisition d'un bibliobus de livraison.

La raison pour laquelle j'interviens sur ce point est la suivante. Une forte délégation de notre Conseil et de la Députation permanente a représenté notre Institution au Japon où nous avons été, avec le Cluster automobile, particulièrement sensibilisés aux véhicules économes en économie d'énergie.

Donc, je pense que ce dossier qui nous est proposé de l'acquisition d'un bibliobus qui présente cette caractéristique d'être ce que l'on appelle un véhicule captif puisqu'il fait tout le temps le même circuit et qu'il revient toujours au point de départ de fourniture, est vraiment l'occasion d'interpeller les spécialistes dont nous avons, à juste titre, vanté les compétences sur le territoire de notre Province, et notamment l'Université en la personne du Professeur DUYSINX dont c'est la fonction.

Je me pose la question de savoir s'il ne serait pas opportun de reporter ce dossier pour le soumettre à l'avis de ces spécialistes, de façon à ce qu'ils nous proposent éventuellement des solutions qui seraient différentes de celles d'un marché classique que l'on se propose de conclure.

Je pense que c'est vraiment notre spécificité à Liège que cette innovation technologique en matière de mobilité. Je pense donc que notre institution, à cette occasion-ci - le TEC le fait, les biocarburants sont quelque chose de connu dans notre Province et il va y avoir des producteurs bientôt ; les véhicules hybrides sont également très largement soutenus, notamment par des subsides – je pense que notre institution pourrait opportunément s'inscrire dans cette direction à l'occasion de ce dossier particulier.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs du groupe ECOLO).

M. LE PRESIDENT.- Merci. Quelqu'un souhaite répondre ? Oui, M. le Député MOTTARD.

M. MOTTARD, Député permanent (de son banc).- J'entends bien la suggestion de notre collègue mais la Culture n'attend pas : le bibliobus que l'on doit acquérir remplacera un véhicule qui a 19 ans d'âge. J'appelle donc le Conseil à voter la proposition.

M. GENET.- Monsieur le Président ?

M. LE PRESIDENT.- Une deuxième intervention. Je vous écoute.

M. GENET (de son banc).- D'ici au prochain Conseil, la perte par rapport à 19 ans d'âge ne m'apparaît pas lourde. Ceci étant, Monsieur le Président, je suggère que vous soumettiez le report que nous sollicitons au vote du Conseil.

M. LE PRESIDENT.- Madame CHEVALIER, vous avez la parole.

M^{me} CHEVALIER (de son banc).- Je m'étonne parce que ce point a été évoqué hier en commission. Le Député permanent a répondu en disant que le cahier des charges serait fait selon la légalité.

M. GENET.- Et la légalité n'inclut donc pas la préoccupation de savoir quel type de carburant, quel type de véhicule ... C'est donc une recherche sur ce sujet.

M^{me} CHEVALIER.- Ca été abordé.

M. GENET.- Je suggère le report.

M. HAMAL, Député permanent.- La Députation permanente maintient le point et demande le vote, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la discussion générale close. Rappelons d'abord qu'il y a deux points sur lesquels nous devons voter. Je vous propose d'abord de voter sur le premier point puisque là il n'y a pas eu de commentaire particulier. En ce qui concerne le deuxième, j'ai bien entendu qu'il y a d'une part une demande de report et d'autre part, une demande de vote. Je vous propose donc de procéder par ordre.

Je mets aux voix les conclusions de la commission en ce qui concerne le document 04-05/151.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte cette résolution.

En ce qui concerne le document 04-05/142, je vous demande d'abord de voter pour le report de ce point.

Qui est pour le report ? Le groupe ECOLO.

Qui est contre ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

La proposition est rejetée.

Je mets aux voix les conclusions de la commission concernant ce point.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte donc cette résolution.

Document 04-05/143 : Budget provincial 2005 – 2^{ème} série de transferts budgétaires

Document 04-05/144 : Budget provincial 2005 – 2^{ème} série de modifications budgétaires

Document 04-05/145 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires – 3^{ème} série

(Voir rapports).

M. LE PRESIDENT.- Points 13, 14 et 15 de l'ordre du jour : documents 04-05/143, 144 et 145. Ces dossiers ont été soumis à la septième commission qui a décidé de les grouper. J'invite le rapporteur, M^{me} DAHNER, à nous en faire connaître les conclusions.

M^{me} DAHNER, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Greffière, Messieurs les Députés, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, notre septième commission s'est réunie ce mercredi 22 juin 2005 afin d'examiner le document 04-05/143 : budget provincial 2005 – 2^{ème} série de transferts budgétaires.

Il s'agit de transférer au budget ordinaire de la Province 1.346.692 € de certains articles à d'autres.

Un conseiller a posé la question de savoir comment on justifiait, entre autres, dans l'article 3133/620000 (Rémunérations dans le libellé archives provinciales de services généraux) l'augmentation de la somme allouée, l'ancien crédit de 71.990 € devient 97.900 €, soit une augmentation de 26.000 €.

Il lui fut répondu que dans ce cas, suite à la mobilité du personnel et aux besoins du service, il y avait un agent de plus affecté aux archives provinciales.

Dans le cas de l'article 420/620000 (communications routières), la somme passe de 3.081.990 € à 2.924.990 €, soit une diminution de 157.000 €. Dans ce cas, il lui fut répondu que entre autres une personne retraitée n'a pas été remplacée.

Le conseiller a fait remarquer que cette situation de changement de crédits était assez récurrente.

Un responsable des finances a alors expliqué que les prévisions avaient été faites en août 2004 et que, depuis, il y a eu pas mal de mutation d'un service vers un autre avec souvent non remplacement dans le service d'origine.

Une question a également été posée : pourquoi diminuer les dépenses pour fonctionnement administratif et augmenter celles pour fonctionnement technique et cela de la même façon. Il s'agit simplement de transferts de crédits entre centre financier.

Plus aucune autre question n'ayant été posée, c'est par 11 voix pour et 5 abstentions que notre septième commission vous propose d'adopter le projet de résolution.

Votre septième commission s'est réunie ce mercredi 22 juin pour examiner le document 04-05/144 : budget provincial 2005 – 2^{ème} série de modifications budgétaires.

Il s'agit d'ajuster certains crédits et d'inscrire des allocations supplémentaires aux fins d'assurer l'exécution normale de certaines affaires.

Un conseiller demande si la modification non négligeable des recettes à l'article 760/702010 : complexe de délassement (Domaine de Wégimont), c'est-à-dire 290.000 € de rentrées en moins est lié à la non-ouverture de la piscine. Il lui fut répondu que oui.

Sur ce, un autre conseiller s'est étonné que cette somme soit si élevée ; il ne s'imaginait pas que le Domaine de Wégimont avait un tel impact de fréquentation.

Plus aucune autre question n'ayant été posée, c'est par 11 voix pour et 5 abstentions, que notre septième commission vous propose d'adopter le projet de résolution.

La septième commission a aussi examiné le document 04-05/145 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2005 – 3^{ème} série.

Il s'agit ici d'une deuxième résolution d'emprunts d'équilibre du budget extraordinaire de 2005.

Aucune question n'ayant été posée, c'est par 11 voix pour et 5 abstentions, que votre septième commission vous propose d'adopter le projet de résolution

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. En ce qui concerne la 2^{ème} série de modifications budgétaires 2005, vous trouverez sur vos bancs l'avis rendu par la Cour des Comptes.

J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la commission pour ce qui concerne le document 04-05/143.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte cette résolution.

Nous passons au vote des conclusions de la commission pour ce qui concerne le document 04-05/144.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP.

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte cette résolution.

Nous passons au vote des conclusions de la commission pour ce qui concerne le document 04-05/145.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte cette résolution.

Document 04-05/146 : Services provinciaux – Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 67.000 € hors taxe

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 16 de l'ordre du jour : document 04-05/146. Ce dossier a été soumis à la huitième commission. J'invite le rapporteur, M. BRUYERE, à nous en faire connaître les conclusions.

M. BRUYERE, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Greffière, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, Mesdames, Messieurs, le point 16 n'a fait l'objet d'aucune question. Il s'agissait d'une prise d'acte, donc il n'y a pas eu de vote.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. J'ouvre quand même la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Le Conseil a donc ainsi pris connaissance de cette résolution.

Document 04-05/147 : Services provinciaux : Marché de travaux – mode de passation et conditions de marché pour l'aménagement de garages (pour matériel agricole) dans le parc du domaine du Château de Jehay

(voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 17 de l'ordre du jour : document 04-05/147. Ce dossier a été soumis à la huitième commission. J'invite le rapporteur, M. LEONARD, à nous en faire connaître les conclusions.

M. LEONARD, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Il faut chaud donc je serai bref.

Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, mes chers Collègues, le dossier 04-05/147 a donc été examiné par votre huitième commission avant-hier 21 juin à 16 heures. Il s'agit de l'aménagement de garages au Château de Jehay pour abriter le matériel agricole.

Comme chacun et chacune d'entre nous sont censés le savoir, depuis le début des travaux de restructuration des dépendances du Château de Jehay, le matériel agricole destiné à l'entretien du parc et des zones boisées du Domaine n'est plus abrité.

Il n'est plus abrité mais il demeurerait parké – c'est le cas de le dire – dans le parc du domaine.

Situation certes inconfortable pour les tracteurs agricoles et autres tondeuses, mais aussi situation absolument intolérable puisque des touristes, amateurs d'art peu éclairés, risquaient de confondre certains

joyaux de ce matériel agricole avec les nymphettes métalliques dont le Comte Guy van den Steen avait parsemé les pelouses et les sous-bois.

C'est donc sans surprise, par 10 voix pour et 2 abstentions, que votre huitième commission, sans question, ni commentaire, a approuvé l'aménagement de garages pour matériel agricole, au prix de 113.751,48 €. La sauvegarde des pelouses et peut-être aussi des nymphettes, est à ce prix.

Je vous remercie de votre bonne attention.

M. LE PRESIDENT.- J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir. Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte cette résolution.

Document 04-05/148 : Services provinciaux : Marché de travaux – mode de passation et conditions de marché pour l'Institut provincial de Formation des Agents des Services publics – techniques spéciales : électricité et chauffage/ventilation

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 18 de l'ordre du jour : document 04-05/148. Ce dossier a été soumis à la huitième commission. J'invite le rapporteur, M. STIENNON, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole.

M. STIENNON, rapporteur (à la tribune).- Merci. Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés, chers Collègues, au cours de la discussion concernant l'Institut de Formation des Agents des Services publics, un commissaire déplore que l'on n'ait pas prévu de capteurs solaires.

Il lui est répondu qu'une étude a été faite et qui faisait apparaître que le site ne s'y prêtait pas particulièrement. La réflexion n'est toutefois pas terminée et ne préjuge pas de l'avenir.

Un autre commissaire demande combien de douches sont prévues. Il lui répond qu'il s'agit d'un bloc de douches intégrées au système de chauffage.

Un autre commissaire enfin demande si l'eau de pluie sera réutilisée pour la chasse des toilettes. Il lui est répondu que cette question sera abordée plus tard.

En conséquence, votre huitième commission vous propose, par 10 voix pour et 4 abstentions, d'adopter le projet de résolution annexé au rapport de la Députation permanente relatif aux services provinciaux : marché de travaux – mode de passation et conditions de marché pour l'Institut provincial de Formation des Agents des Services publics – techniques spéciales : électricité et chauffage/ventilation.

Les membres de la huitième commission voudront bien remarquer en passant que votre rapporteur s'est volontairement limité à rapporter les propos sérieux qui ont été tenus au cours de cette commission.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? M^{me} CHEVALIER.

M^{me} CHEVALIER (de son banc).- Je souhaite simplement rappeler que M. le Député PIRE a prié l'assemblée de l'excuser pour son arrivée tardive.

M. LE PRESIDENT.- Plus personne ne souhaite intervenir ? Oui Monsieur MERCENIER, venez, vous avez la parole.

M. MERCENIER (à la tribune).- Monsieur le Président, Messieurs les Députés, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, le nouveau bâtiment de l'Institut provincial de Formation des Agents des Services publics sera remarquable notamment par son look futuriste et aussi son organisation rationnelle des locaux.

On va y installer un système de ventilation à récupération de chaleur et un système d'éclairage automatisé qui vont permettre des économies d'énergie substantielles. Ce sont des premières au niveau des bâtiments provinciaux.

Pour le chauffage, on hésite. On nous dit : on verra plus tard. Si on peut éventuellement mettre des capteurs solaires, la toiture n'est pas adaptée, dit-on. Le site ne s'y prête pas. Pourtant, c'est un bâtiment plein sud, le site est complètement dégagé ; nous ne comprenons pas très bien ces hésitations.

On pourrait facilement mettre des capteurs, le bâtiment, son affectation se prête à rentabiliser ces capteurs. Il y a des douches, il y a des façades nord où de nombreux locaux pourraient recevoir un complément de chauffage solaire. On n'est plus dans l'eau chaude mais déjà dans le chauffage. Ces locaux sont plein nord et tout le reste est plein sud. On pourrait complètement couper le chauffage dès qu'il y a un rayon de soleil pour les locaux sud qui sont complètement vitrés et se contenter de quelques dizaines de m² de capteurs pour chauffer le bâtiment. Dommage !

Dommage parce que le cahier de charges a déjà tout ficelé et l'eau chaude solaire, je doute qu'elle arrive ou je ne vois pas comment ; en tout cas, on a déjà dans ce dossier prévu des boilers standard pour faire l'eau chaude avec des chaudières gaz.

Alors ma question sans vouloir aller plus loin dans les détails techniques, je voulais simplement vous dire : c'est possible de faire mieux. Pourquoi cette conception à deux vitesses, d'une part des équipements techniques de ventilation et d'éclairage performant et d'autre part, un système de chauffage passiviste.

Nous demandons que les économies d'énergie de chauffage soient prises en compte dès la conception de l'enveloppe du bâtiment. Et si on pense qu'un capteur solaire gêne au look du bâtiment, c'est vraiment regrettable. Nos bâtiments doivent être conçus dès le départ avec cet objectif. On ne peut d'un côté encourager les particuliers, avec des primes, à installer des chauffe-eau solaires et de l'autre côté, hésiter dans les bâtiments provinciaux à installer les mêmes installations.

Nos nouveaux bâtiments sont construits pour de nombreuses années et des défis énergétiques de taille les attendent.

Rappelons aussi que l'énergie la plus verte est celle qu'on ne consomme pas. Isoler, isoler, isoler. Ca doit être le maître mot. Ici, je rappelle la faiblesse de l'isolation de ce nouveau bâtiment qui avait été soulignée lors de la passation de marché du lot gros-œuvre et la disposition malheureuse de la moitié des locaux au nord.

Que l'on ne s'y trompe pas, c'est une belle première pour certains équipements techniques mais les économies d'énergie, ce ne sont pas des gadgets, c'est une démarche globale qui commence dès la première ligne de tracé du bâtiment.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs du groupe ECOLO).

M. LE PRESIDENT.- Merci. Quelqu'un d'autre souhaite intervenir ? M. HAMAL. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. HAMAL, Député permanent (de son banc).- Monsieur le Président, réponse rapide évidemment. Je n'étais pas en commission où l'on a abordé ce problème-là mais de deux choses l'une, ou bien les problèmes ont été abordés en commission et mon collègue, le Député permanent PIRE a donné toutes les réponses utiles, tous les éclaircissements utiles, ou bien les questions n'ont pas été posées et il appartient dès lors aux commissaires dans l'examen d'un dossier de ce type qu'elles soient utilement posées en commission.

Voilà, je propose que l'on passe au vote.

M. GENET.- Si on ne peut plus rien dire !

M. LE PRESIDENT.- Madame CHEVALIER, vous voulez intervenir ? Vous avez la parole.

M^{me} CHEVALIER (de son banc).- Monsieur le Président, je me pose des questions parce que, comme le dit M. le Député HAMAL, ou nous n'avons entendu rapporté que les questions, pas les réponses. Donc, le rapport n'est pas objectif, il n'y a pas eu de réponses et on peut se poser des questions.

M. LE PRESIDENT.- Madame, je n'étais pas à la commission.

M^{me} CHEVALIER.- Moi non plus, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Un rapporteur a pour mission de faire un rapport objectif de la réunion afin que chacun, ici, puisse se faire une idée tout en n'ayant pas assisté aux travaux de la commission. Oui, Monsieur STIENNON.

M. STIENNON (de son banc).- Je pense que vous n'avez pas été attentif parce que j'ai, dans le rapport que j'ai prononcé tout à l'heure, fait à la fois les questions et les réponses. Il faudrait écouter ce qui se dit à la tribune.

M. HAMAL, Député permanent (de son banc).- Monsieur le Président, j'avais oublié l'hypothèse de M. STIENNON, ce que tout a été fait également par M. STIENNON, c'est-à-dire questions et réponses.

M. STIENNON.- C'est le rôle d'un rapporteur.

M. LE PRESIDENT.- S'il vous plaît. On arrête là le débat. S'il y a encore des questions sérieuses concernant ce rapport et ce point, je veux bien donner la parole évidemment. Monsieur BRUYERE, vous avez la parole.

M. BRUYERE (à la tribune).- Monsieur le Président, pour que les choses soient tout de même un peu plus claires, moi j'y étais à la commission...

DE L'ASSEMBLEE.- Aaah !

M. DEFAYS.- Ca va s'éclaircir !

M. BRUYERE.- ... où quatre commissaires se sont abstenus et M. Georges PIRE a exigé que ceux qui s'abstenaient justifient leur abstention. Je crois tout de même que c'est comme cela que çà s'est passé.

Et j'aime autant vous dire que le ton n'était pas triste. Je pense que le rapport que l'on nous a fait est vraiment en dessous de la réalité.

Ensuite, puisque nous ne sommes pas les petits soldats de M. Georges PIRE bien entendu, nous avons donc décidé de ne pas justifier nos abstentions. Alors par la suite, il a dit qu'il n'y aurait plus de commission « Travaux ». Il nous a donc menacés en disant qu'il n'y aurait plus de commission « Travaux ».

Voilà, je crois, Madame la Chef de groupe, quelques éléments qui me semblent un peu intéressants à rapporter.

(Applaudissements sur les bancs du groupe ECOLO).

M^{me} CHEVALIER.- Je suis ravie de les entendre.

M. LE PRESIDENT.- La parole est à M. MERCENIER ; c'est votre deuxième intervention.

M. MERCENIER (à la tribune).- Je le sais bien, Monsieur le Président. Ce qui est contesté aussi ici et d'une manière récurrente, c'est le droit à un conseiller de remonter à la tribune.

M DRION.- C'est le règlement !

M. LE PRESIDENT.- Monsieur MERCENIER, il faut relire le règlement d'ordre intérieur.

M. MERCENIER.- Non, non, le droit de venir dire ce que j'ai dit tout à l'heure à la tribune, suite à un travail en commission.

Ce qui m'est régulièrement contesté par M. PIRE, c'est que je vienne lire un complément d'informations ou une prise de position officielle au nom de mon groupe suite à un travail en commission. Je trouve cela tout à fait anti-démocratique. Je pense que nous sommes là pour travailler, nous sommes là pour travailler en commission, nous sommes là pour faire les conclusions aussi ici en séance tenante.

Et le texte que je vous ai lu est un texte éminemment politique qui demande une prise de position beaucoup plus courageuse au niveau des économies d'énergie, beaucoup plus directe.

Si M. PIRE arrive à faire sortir de terre une piscine à Wégimont en quelques mois de temps, ce que peu de monde serait capable de faire, pourquoi n'est-il pas capable de faire la même chose au niveau d'installations performantes en économies d'énergie. Ca, je me le demande et c'est simplement cela qu'on demande qu'il fasse.

Alors, je ne vois pas pourquoi il est interdit de venir dire cela ici en séance publique. Je crois qu'il y a un travail en commission et un travail en séance et cela, les conseillers ont le droit de le faire. On s'éviterait des noms d'oiseaux à continuer à laisser M. PIRE essayer d'intimider les conseillers, voire moi-même, voire d'autres. Cela nous fait perdre beaucoup de temps, beaucoup d'énergie, beaucoup de fatigue et beaucoup de politesse aussi. Et cela, je ne l'accepte pas.

(Applaudissements sur les bancs du groupe ECOLO).

M. LE PRESIDENT.- M^{me} MOTTARD.

M^{me} MOTTARD (à la tribune).- Je vous remercie Monsieur le Président. Mais j'étais aussi moi à cette réunion.

DE L'ASSEMBLEE.- Aaah !

M. DRION.- C'était porte ouverte !

M^{me} MOTTARD.- Je crois qu'effectivement il y a des rectifications à apporter.

Premièrement, M. PIRE n'a pas exigé qu'on justifie l'abstention. Je me dois d'apporter une nuance qui m'apparaît quand même importante. Lorsque l'on a ouvert ce dossier, un conseiller a d'abord vanté les mérites des techniques qui avaient été retenues. Je crois d'ailleurs que cela a été répété ici maintenant. Après avoir vanté ce dossier et posé un quart de demi questions à propos de ce chauffage, ce même conseiller s'est abstenu. Ce qui semblait curieux dans la mesure où, et ce n'est quand même pas chose habituelle dans notre commission, on applaudissait entièrement un dossier.

Donc, M. PIRE s'est étonné en disant : vous disiez que c'était bien mais vous vous abstenez. Est-ce que vous voulez bien nous donner le motif de l'abstention. Et il lui a été répondu : non. Voilà.

C'est vrai que M. PIRE a réinterpellé en disant : je m'en étonne ! Et c'est vrai que personnellement, je trouve cela également étonnant de s'abstenir, de refuser de donner un motif tout en reconnaissant que le dossier était bon.

M. BRUYERE.- Vous êtes amoureuse, ce n'est possible !

(Rires).

M^{me} MOTTARD.- Oh là, franchement...

M. LE PRESIDENT.- Ne vous laissez pas troubler.

M^{me} MOTTARD.- En ce qui concerne la question relative au chauffage, je le répète, elle n'a jamais été posée de manière aussi claire et aussi longue que cela a été évoqué aujourd'hui. Il n'y a eu absolument aucun argument technique. On a simplement posé la question : est-ce qu'on aurait peut-être pas pu penser à utiliser l'énergie solaire. Et il a été répondu, je pense, si j'ai bien entendu mais je ne l'ai pas entendu dans le rapport, ou je ne pose des questions, qu'il y avait aussi une raison de timing, à savoir que le dossier devait être ficelé au plus vite pour pouvoir bénéficier encore des subsides dans un délai déterminé et que l'étude était clôturée en ce qui concerne cette partie-là.

Je ne sais pas si d'autres membres de la commission confirmeront cet élément mais pour ma part, j'avais compris qu'il y avait un problème de timing aussi quant une nouvelle étude sur le problème de l'énergie solaire.

D'autre part, on a quand même précisé, et cela je ne l'ai pas entendu non plus, qu'il y avait en réalité plusieurs phases, plusieurs bâtiments et que pour la deuxième phase, on envisagerait cette question et que ce serait étudié. Cela, je ne l'ai pas entendu dans le rapport non plus. On l'a dit clairement, c'est un premier bâtiment, après il y aura une dalle d'exercice et là, on envisagera effectivement l'énergie solaire.

Alors, le rapport objectif, pas spécialement, en tout cas, pas complet.

(Applaudissements).

M. STIENNON.- A mes étudiants, j'ai l'habitude de dire que la synthèse est une qualité.

M. LE PRESIDENT.- Moi, j'ai aussi l'habitude de demander la parole avant de m'exprimer dans une assemblée. Cela dit, je crois qu'il faut arrêter maintenant. C'est un bon coup d'aération, parler de ventilation quand il fait si chaud. Ce débat a simplement mis en lumière le fait que les rapporteurs doivent avoir bien conscience que le rapport doit être un rapport objectif qui tient compte des éléments qui se sont réellement passés au cours de la commission. Je crois que l'on peut en rester là pour aujourd'hui. Tout le monde a eu l'occasion à foison de s'exprimer.

M. GENET.- Monsieur le Président ?

M. LE PRESIDENT.- Oui Monsieur GENET. On va refaire un tour de manivelle ! Si vous voulez vous amuser, allez-y, Monsieur GENET.

M. GENET (de son banc).- Non, Monsieur le Président, je ne veux pas m'amuser, je veux éviter des discussions ultérieures parce que nous avons débattu de ce dossier en groupe, nous avons arrêté notre position et je ne voulais pas que l'on nous pose la question de savoir pourquoi on avait voté comme cela.

Nous avons voté pour ce dossier pour les raisons que M. Claude MERCENIER a dit, c'est-à-dire qu'il nous apparaît bon et c'est un encouragement notre vote positif. C'est pour éviter qu'il y ait des interrogations sur notre position.

M. LE PRESIDENT.- Tout évolue puisque maintenant on justifie les votes positifs. M. GABRIEL veut prendre la parole sur le dossier également.

M. GABRIEL (à la tribune).- Monsieur le Président, je crois que cette commission crée quand même problème. Tout d'abord, chaque fois qu'il y a des réunions, on s'interpelle en disant qu'il y a eu des problèmes, des mots échangés, etc. Deuxième chose, on choisit un mauvais rapporteur.

N'y a-t-il pas vraiment un problème de président ? C'est le président qui doit tenir l'assemblée. Ne serait-il pas bien de changer de président. Toute cette responsabilité n'est pas due à l'une ou à l'autre ; la responsabilité de tenir une assemblée est la responsabilité du président. Je vois qu'il ne sait pas le faire. A mon avis, il faudrait changer de président.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GENET, c'est votre dernière réflexion ; après c'est terminé. Allez-y.

M. GENET.- S'il y a une proposition de changer le président, je propose de changer de Député.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Si vous le permettez, avant que vous ne demandiez à cette assemblée de changer son président, je propose de passer au vote des conclusions de la commission. Madame CHEVALIER ?

M^{me} CHEVALIER (de son banc).- Je ne voudrais pas vous mettre en difficulté, Monsieur le Président. Je trouve un peu bas par rapport à un Député, dont l'ensemble des groupes ici disent qu'il fait du bon travail, ...

(Tumultes).

M. HAMAL, Député permanent.- Elle est amoureuse.

M. DRION.- C'est la pire journée de l'été !

M. LE PRESIDENT.- Si vous le voulez bien, on va clôturer le débat. Je m'aperçois finalement, c'est vrai, que c'est une journée très chaude et ça peut avoir parfois quelques effets sur les esprits mais nous nous arrêterons là.

Je passe vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte cette résolution.

Document 04-05/149 : Services provinciaux : Marché de travaux – Mode de passation et conditions de marché pour le remplacement des châssis de fenêtres, bâtiment 1, façade sud et ouest, 3^{ème} phase à l'Institut provincial d'Enseignement secondaire de Verviers – adjudication publique

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 19 de l'ordre du jour : document 04-05/149. Ce dossier a été soumis à la huitième commission. J'invite le rapporteur, M^{me} MOTTARD, à nous en faire connaître les conclusions.

M^{me} MOTTARD, rapporteur (à la tribune).- Je vous remercie. Madame la Greffière, Messieurs les Députés, chers Collègues, votre huitième commission s'est donc réunie aux fins d'examiner le document 149 relatif au remplacement de châssis de fenêtres de l'IPES de Verviers.

J'essaie de me souvenir des termes exacts pour être sûre de faire un rapport fidèle.

Constatant que le choix des châssis s'était porté sur les châssis en aluminium, double vitrage à coupures thermiques, un conseiller a posé la question suivante : envisage-t-on un jour de choisir une combinaison alu/bois pour mieux respecter l'environnement.

Il fut répondu affirmativement à cette question, tout en lui précisant que d'une part, les châssis retenus procureraient les économies d'énergie souhaitées, tandis que d'autre part, la solution qu'il préconisait était inadéquate dans le présent cas puisqu'il s'agissait d'une troisième et dernière phase de travaux d'un ensemble.

En conséquence, par 10 voix pour et 2 abstentions, ladite commission vous propose d'adopter le projet de résolution sus-évoqué.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame MOTTARD pour ce bel effort de mémoire. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte cette résolution.

Document 04-05/152 : Services provinciaux : Marché de travaux – Mode de passation et conditions de marché pour les travaux de rénovation de la salle de conférence commune à la Haute Ecole André Vésale et à l'Institut Ernest Malvoz

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 20 de l'ordre du jour : document 041-05/152. Ce dossier a été soumis à la huitième commission. J'invite le rapporteur, M. NIVARD, à nous en faire connaître les conclusions. Soyez clair, précis, concis. Vous avez la parole.

M. NIVARD, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, poursuivant ses travaux, votre huitième commission a analysé le document 152 relatif au mode de passation et conditions de marché pour les travaux de rénovation de la salle de conférence commune à la Haute Ecole André Vésale et à l'Institut Ernest Malvoz.

M^{me} la Directrice du Service des Bâtiments et M. le Député permanent nous ont rappelé que cette salle typique et de caractère est utilisée par les deux établissements pour des manifestations à caractère culturel, scolaire et académique. Elle est également le lieu de conférences données à l'initiative des services de la santé et de la Province de Liège.

Les travaux sont estimés à un montant de 112.697 € hors TVA. Ils consisteront en un rafraîchissement général de la salle, de la scène, des galettes de sièges. Il y aura des travaux de peinture également au niveau des sanitaires, du foyer, des vestiaires et des loges.

Aucune question ou remarque n'ayant été formulée, votre huitième commission vous propose, par 8 voix pour, 0 contre et 4 abstentions, d'adopter le projet de résolution afférent à ce type de marché.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ?
M. MERCENIER. Vous avez la parole.

M. MERCENIER (à la tribune).- Monsieur le Président, pour ne pas qu'il y ait de confusion, il y a bien eu une question à la commission concernant les peintures et c'est ce dont je vais vous parler.

M. LE PRESIDENT.- Il n'y a aucune problème !

M. MERCENIER.- Pour la salle des fêtes Malvoz, cette salle accueille notamment les conférences de Liège Santé qui rassemble environ 500 personnes chaque mois et on va donc procéder à son rafraîchissement.

Des peintures à faible impact sur la santé et l'environnement sont prévues pour ces travaux. Enfin. Ouf, on a eu chaud, avons-nous envie de dire.

Personne n'aurait pu imaginer que les locaux où se donnent les conférences de Liège Santé, soient rénovés avec des produits toxiques ou nuisant à l'environnement. Qu'en aurait dit nos spécialistes de la santé et du SAMI par exemple.

Dès lors puisque ces produits ont enfin trouvé une crédibilité pour un premier bâtiment provincial, nous osons espérer que leur utilisation sera désormais généralisée pour l'ensemble des bâtiments provinciaux.

Soulignons toutefois que s'il y a deux produits de peinture à faible impact sur la santé et l'environnement utilisés pour rénover la salle (les peintures du plafond et les peintures des boiseries), il y a en beaucoup d'autres à revoir : des colles synthétiques pour carrelage, des tasses en fibre de verre sur les murs, des vitrifiants, etc.

Donc, on peut mieux faire mais un pas fondamental vient d'être franchi.

(Applaudissements sur les bancs du groupe ECOLO).

M. LE PRESIDENT.- Merci. Plus personne ne souhaite intervenir ? Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte cette résolution.

IV.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 26 mai 2005. je le déclare approuvé.

V.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Avant que notre personnel ne nous quitte et que nous fermions ces portes, je tiens quand même à souhaiter bon vent à M. ONKELINX puisque c'est sa dernière réunion parmi nous ; il a choisi d'aller s'asseoir ailleurs. Qu'il s'amuse bien et qu'il fasse du bon travail.

(Applaudissements).

M. ONKELINX.- Merci.

M. LE PRESIDENT.- En application de l'article 11 du décret de la Région wallonne et de l'article 56 de notre règlement d'ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai M^{mes} et MM les responsables de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos ; également MM. les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre salle, sans oublier que MM. les huissiers veilleront d'une part, à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.

Enfin, je vous demanderai, avant d'aborder le point à huis clos, de veiller afin de respecter la procédure, à éviter autant que possible toute sortie et entrée intempestive de la salle.

- La réunion publique est levée à 16 h 15.

- La réunion est levée à 16 h 45.